

Centre Communal d'Action Sociale

Où nous écrire ?

CCAS
Hôtel de Ville
13380 Plan de Cuques

Où nous trouver ?

CCAS
Allée Plein Sud Bât B4
13380 Plan de Cuques

Accueil de Public :

Du Lundi au Vendredi
8h45 à 11h45 – 13h30 à 16h30

Tél. 04 91 10 42 00 – Fax 04 91 05 30 62
ccas@plandecuques.fr

OBLIGATION ALIMENTAIRE

Où s'adresser ?

Au CCAS de Plan de Cuques, prendre rendez-vous auprès de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale

Quels documents présenter ?

Photocopie du livret de Famille ou carte d'identité pour les personnes célibataires.
Photocopie des justificatifs de ressources de toutes les ressources perçues par le foyer : titres de pension et de retraites, bulletins de salaire (3 derniers mois), notification de chômage et indemnités journalières...
photocopie des prestations familiales
Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition
Photocopie de la taxe foncière
Photocopie de la taxe d'habitation
Photocopie de la taxe professionnelle
Photocopie de la quittance de loyer / charges de copropriété
Tableau d'amortissement du crédit immobilier de la résidence principale
Photocopie de l'assurance relative à l'habitation principale
Photocopie des justificatifs des charges d'hébergement des enfants majeurs étudiants, fournir également la carte d'étudiant
Photocopie du jugement condamnant à verser une pension alimentaire, si elle n'apparaît pas sur l'avis d'imposition ou de non imposition

Centre Communal d'Action Sociale

Où nous écrire ?

CCAS
Hôtel de Ville
13380 Plan de Cuques

Où nous trouver ?

CCAS
Allée Plein Sud Bât B4
13380 Plan de Cuques

Accueil de Public :

Du Lundi au Vendredi
8h45 à 11h45 – 13h30 à 16h30

Tél. 04 91 10 42 00 – Fax 04 91 05 30 62
ccas@plandecuques.fr

OBLIGATION ALIMENTAIRE

Où s'adresser ?

Au CCAS de Plan de Cuques, prendre rendez-vous auprès de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale

Quels documents présenter ?

Photocopie du livret de Famille ou carte d'identité pour les personnes célibataires.
Photocopie des justificatifs de ressources de toutes les ressources perçues par le foyer : titres de pension et de retraites, bulletins de salaire (3 derniers mois), notification de chômage et indemnités journalières...
photocopie des prestations familiales
Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition
Photocopie de la taxe foncière
Photocopie de la taxe d'habitation
Photocopie de la taxe professionnelle
Photocopie de la quittance de loyer / charges de copropriété
Tableau d'amortissement du crédit immobilier de la résidence principale
Photocopie de l'assurance relative à l'habitation principale
Photocopie des justificatifs des charges d'hébergement des enfants majeurs étudiants, fournir également la carte d'étudiant
Photocopie du jugement condamnant à verser une pension alimentaire, si elle n'apparaît pas sur l'avis d'imposition ou de non imposition